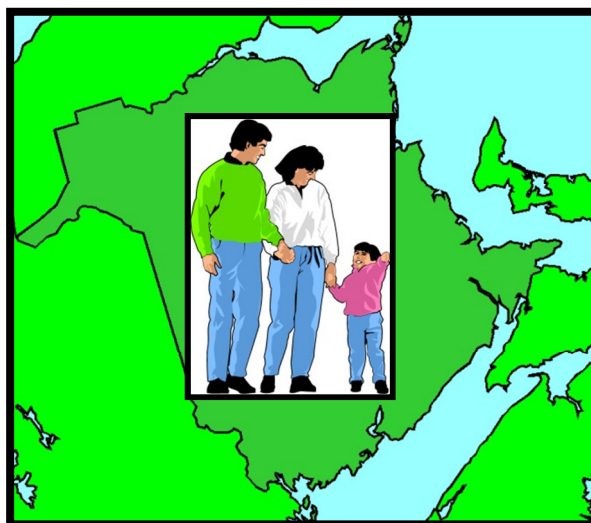


RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DES PRIX DE LA NOURRITURE SUR LES HABITANTES ET HABITANTS À FAIBLE REVENU DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Rapport d'un sondage sur le coût de la nourriture au Nouveau-Brunswick
réalisé en juillet et en août 2010

Étude effectuée par les membres du Front commun pour la justice sociale

Coordonnées :
Front commun pour la justice sociale
96, avenue Norwood, bureau 314
Moncton (N.-B.) E1C 6L9

fcjsnb@nbnet.nb.ca
www.frontnb.ca

Téléphone : (506) 204-1134

Septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. OBJECTIFS DU SONDAGE	6
3. MÉTHODES	6
4. RÉSULTATS ET DISCUSSION	7
4.1 Coût de la nourriture dans les grandes villes, les petites villes et les villages du Nouveau-Brunswick	7
4.2 Coût de la nourriture selon le magasin à succursales	7
4.3 Coût des aliments d'un ménage précis en 2010 basé sur un sondage auprès de 12 épiceries	9
4.4 Visage des personnes qui sont à risque d'avoir faim	11
4.5 Coût de la nourriture de ménages précis de Saint-Jean de 2006 à 2010	13
4.6 Changements au prix de la nourriture dans trois épiceries de Saint-Jean de 2006 à 2010	14
5. CONCLUSION	18
6. RECOMMANDATIONS	19
6.1 Taux d'aide sociale	19
6.2 Caractère inadéquat du salaire minimum	20
6.3 Personnes âgées à faible revenu	21
6.4 Les gens du Nouveau-Brunswick qui connaissent l'insécurité alimentaire	22
6.5 Collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les médias	23
7. REMERCIEMENTS	24
ANNEXE A : Liste des 66 aliments de la méthode de calcul du coût d'un panier de provisions nutritif de Santé Canada	26
ANNEXE B : Calculs du revenu mensuel de six ménages en 2010	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Total du prix d'achat de 66 articles dans 9 grandes villes, 2 petites villes et 1 village	8
Figure 2. Coût de la nourriture dans trois magasins à succursales	8
Figure 3. Certains revenus mensuels et le coût de la nourriture au N.-B. en 2010	10
Figure 4. Dépenses sur la nourriture de certains assistés sociaux, travailleurs à salaire minimum et personnes âgées	10
Figure 5. Estimations indirectes du coût mensuel de la nourriture pour quatre types de ménages de Saint-Jean en 2006 et en 2010	13
Figure 6. Hausses spectaculaires du prix des aliments de base	17

LIST DES TABLEAUX

Tableau 1. Coût d'un régime nutritif sain basé sur le prix de la nourriture dans 12 épiceries en juillet et en août 2010	9
Tableau 2. Changements au prix de 49 articles dans 3 épiceries de Saint-Jean sondées en 2006 et en 2010	15

1. INTRODUCTION

Au Nouveau-Brunswick, le Front commun pour la justice sociale (FCJS) fournit de l'information à la population au sujet des conséquences des politiques sociales et économiques sur les personnes vivant dans la pauvreté. L'une des motivations du FCJS en matière de défense des intérêts est ancrée dans l'article 25 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, laquelle stipule : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour **l'alimentation**, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires... » Le salaire minimum, les taux d'aide sociale et la pension de la sécurité de la vieillesse placent de nombreux Néo-Brunswickois sous le seuil de la pauvreté. Le revenu de travail n'a pas suivi le rythme de l'inflation. Le FCJS est préoccupé par le fait que les personnes pauvres vivant au Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à couvrir l'un de leurs droits fondamentaux, à savoir celui de leur alimentation adéquate.

C'est en 1981, alors que des banques alimentaires ont été établies, que l'on a remarqué à quel point le filet de sécurité sociale du Canada n'était plus adéquat. Tout comme les autres activistes de lutte contre la pauvreté, les membres du FCJS croient que l'insécurité alimentaire est associée à plusieurs facteurs : le chômage, la polarisation du marché du travail en de « bons » et de « mauvais » emplois, le salaire minimum sous le seuil de la pauvreté, des prestations d'aide sociale inadéquates, le coût élevé des logements, des politiques fiscales régressives, le transfert de programmes sociaux aux communautés et la distribution inéquitable de la richesse. Ces facteurs, comme le mentionne la chercheuse Elaine Power, sont la cause principale de l'insécurité financière, laquelle mène à l'insécurité alimentaire.¹ Elle affirme ce qui suit : « Sans justice sociale pour les personnes pauvres de la société... les programmes visant à résoudre les problèmes alimentaires des personnes pauvres ne feront que renforcer les solutions individualistes aux problèmes structurels, peu importe les intentions des concepteurs des programmes. »

Un sondage sur la santé dans les collectivités canadiennes réalisé en 2007-2008 a révélé que 7,7 % des ménages connaissaient une insécurité alimentaire.² Environ 5,1 % vivaient une insécurité alimentaire modérée, signifiant que la qualité ou la quantité des aliments consommés était compromise. Environ 2,7% ressentait une insécurité alimentaire grave, indiquant une consommation alimentaire réduite et des habitudes alimentaires perturbées. **Le sondage a déterminé qu'au Nouveau-Brunswick, l'insécurité alimentaire frappait 9,6 % de la population, un taux supérieur à la moyenne canadienne de 7,7 %.**

¹ E.M. Power, *Combining Social Justice and Sustainability for Food Security* (recherche Google).

² Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2010001/article/11162-fra.htm>.

Quand le coût de base des vivres augmente, de nombreuses personnes se détournent des fruits et légumes frais, un changement qui peut hausser leur consommation de sucre et de sel.³ Les aliments prêts-à-servir sont populaires quand l'argent se fait rare. Au comptoir des viandes, de nombreux consommateurs choisissent des aliments moins nutritifs comme les hot dogs.

L'insécurité alimentaire des ménages a été associée à une piètre santé physique et mentale, des maladies chroniques multiples, l'obésité, la détresse et la dépression. Les personnes vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles de développer des maladies cardiovasculaires, le diabète de type II et l'obésité. Par ailleurs, ils ont habituellement une espérance de vie moins élevée que celles qui ont un revenu plus élevé.

Le coût de la nourriture, comme mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC) est à la hausse.⁴ L'IPC, un indicateur des changements aux prix des biens et de services, compare au fil du temps le coût d'un panier de provisions fixé des produits de base que les consommateurs achètent. L'indice permet de comparer, en pourcentage, les prix à toute période donnée aux prix d'une période de base officielle qui est pour le moment 2002=100. De 2005 à 2009, d'importantes hausses annuelles ont été enregistrées pour l'IPC du Nouveau-Brunswick sur le plan des aliments : 33,1 % pour les préparations à base de fruits et légumes, 28,2 % pour les produits de boulangerie et de meunerie, 17,7 % pour les fruits, les préparations à base de fruits et les noix, 13,5 % pour les produits laitiers et 4,7 % pour le prix des viandes.

En 2006, la Greater Saint John Community Foundation a financé un projet pour déterminer le coût d'un panier de provisions nutritif dans cinq magasins de Saint-Jean.⁵ L'une des participants, Martha MacLean, a bien voulu remettre au FCJS un ensemble des données que la Fondation avait recueilli en juillet 2006. Le groupe s'est servi d'un outil de calcul du coût des aliments créé par Santé Canada, qui mesure le coût de manger sainement basé sur les recommandations de *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien*.⁶ Les 66 aliments sélectionnés représentent un régime nutritif minimum et ne comprennent pas les aliments transformés, les grignotines, et la nourriture de restaurant et les mets à emporter. On tient pour acquis que les gens ont les compétences culinaires requises pour être en mesure de préparer la plupart des repas à partir de zéro. Les exigences d'énergie estimée sont celles de personne ayant un indice de masse corporelle (IMC) normal et dont le taux d'activité physique est fixé à « peu actif ». Au moyen de la collecte des données en 2006-2007, M^{me} MacLean et ses collègues ont calculé que l'achat d'un panier de provisions nutritif pour une famille de référence de quatre personnes nécessitait 127,34 \$ par semaine.

³ <http://www.cbc.ca/health/story/2008/05/09/f-nutrition.html#ixzz0vVmRaqNX>

⁴ http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2301&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2

⁵ J. Kelly, M. MacLean, B. Murphy, S. Borsic et B. McGraw, *The Cost of a Nutritious food Basket in Saint John, New Brunswick*, 2008 (manuscript de 16 pages).

⁶ www.hc-sc.gc.ca/fn.../basket.../index-eng.php

En 2009, la Fondation des maladies du cœur du Canada a comparé le prix de la nourriture par région à l'échelle du pays⁷. L'étude a révélé que 4 Canadiens sur 10 se passaient « occasionnellement » d'un certain type de nourriture en raison du coût⁸. Près du quart des Canadiens et Canadiennes (23 %) se passaient occasionnellement de viande maigre et de volailles; les fruits et les légumes suivaient de près avec 20 % des Canadiens les laissant sur les étagères. Près de la moitié de la population canadienne (47 %) se passait occasionnellement de fruits frais, de légumes, de produits laitiers, d'aliments à base de farine complète, de viandes maigres ou de poissons parce qu'ils étaient trop chers. Un Canadien sur cinq sondé a dit ne pas acheter un certain type de nourriture « presque toutes les fois » qu'il faisait l'épicerie en raison du coût. Il est évident que le coût de la nourriture présente un obstacle considérable à une saine alimentation pour de nombreuses personnes. Ce sondage indique que les groupes marginalisés étaient également plus susceptibles d'être touchés par le coût élevé des aliments.

En 2009, les nutritionnistes de la santé publique de la Saskatchewan ont signalé que le coût mensuel du panier de provisions nutritif du Canada pour une famille de référence de quatre personnes était de 887,65 \$.⁹ Ils ont mentionné que l'insécurité alimentaire est un problème complexe, mais que des solutions existent.

L'éducation publique relative à la nutrition fait très peu pour aborder la question des personnes qui n'ont pas accès à des aliments sains ou qui ne peuvent se les permettre. Des politiques qui réglementent le prix d'aliments sains feraient beaucoup pour s'assurer que chaque Canadien peut bien manger. Le sondage mené par la Fondation des maladies du cœur indique que les Canadiens appuieraient grandement ces politiques.¹⁰ Par exemple, 84 % des gens qu'elle a sondés croient que les différents ordres du gouvernement du Canada devraient augmenter le revenu de Canadiens pauvres pour leur permettre de bien manger et **86 % sont d'avis que le gouvernement devrait réglementer la nourriture pour qu'elle soit abordable de façon équitable à l'échelle du pays.** Le Network for Poverty Reduction de l'Ontario demande actuellement au gouvernement provincial de **fournir un complément alimentaire sain de 100 \$ par mois aux adultes qui bénéficient d'aide sociale.**

Au Nouveau-Brunswick, la pauvreté est une dure réalité. D'après le recensement de 2006, 100 740 (13,8 %) des 729 995 personnes vivant dans la province étaient pauvres.¹¹ Des 320 700 personnes employées au Nouveau-Brunswick, 38 480 d'entre elles gagnaient moins de 8 \$ l'heure.¹² Selon Statistique Canada, des 369 400 Néo-Brunswickois employés en

⁷ <http://www.newswire.ca/en/releases/archive/February2009/09/c6632.html>

⁸ www.heartandstroke.com/site/apps/nlnet/content2.aspx?c=ikIQLcMWJtE&b=49559

⁹ Public Health Nutritionists of Saskatchewan Working Group, *The cost of healthy eating in Saskatchewan in 2009, 2010.*

¹⁰ www.newswire.ca/en/releases/archive/February2009/09/c6632.html

¹¹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Assemblons les pièces ensemble – Élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté*, page 12, 2009.

¹² Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Assemblons les pièces ensemble – Élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté*, page 12, 2009.

octobre 2009, 57 400 d'entre eux travaillaient à temps partiel¹³. En septembre 2010, le nombre d'assistés sociaux s'élevait à 40 570.¹⁴ Les taux d'aide sociale n'ont pas suivi le rythme du coût de la nourriture. Par exemple, en octobre 2004, le taux de prestations d'aide sociale d'une personne de la catégorie de transition était de 494 \$ par mois. Aujourd'hui, elle reçoit 537 \$, ce qui constitue une hausse d'uniquement 8,7 %. De 2005 à 2010, l'inflation a augmenté de 9,06 %.¹⁵

Bien trop souvent, les travailleurs à faible salaire, les assistés sociaux et les pensionnés de la sécurité de la vieillesse n'ont pas le revenu nécessaire pour satisfaire à leurs besoins nutritionnels fondamentaux. C'est ce qui a incité le FCJS d'effectuer un sondage pour documenter l'urgence d'augmenter le revenu de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté pour qu'ils restent en santé. Les pages suivantes résumeront les objectifs, la méthodologie et les principaux résultats du sondage, et offriront certaines recommandations.

2. OBJECTIFS DU SONDRAGE

Il y avait cinq volets aux objectifs du sondage :

1. Sonder et analyser le prix de 66 aliments vendus dans 12 épiceries provinciales, y compris 3 magasins à succursales majeurs situés dans les grandes villes et les petites villes ainsi que dans les villages du Nouveau-Brunswick.
2. Informer le public qu'une grande partie du salaire des ménages à faible revenu sert à couvrir le coût de la nourriture.
3. Documenter les changements au coût d'aliments nutritifs à Saint-Jean de 2006 à 2010.
4. Comparer le prix de 49 aliments achetés à Saint-Jean en 2006 et en 2010.
5. Acquérir de l'information factuelle pour soumettre des recommandations au gouvernement et à l'industrie de l'alimentation.

3. MÉTHODOLOGIE

Sept membres et deux non-membres du FCJS ont uni leurs forces pour effectuer un sondage basé sur les méthodes du **panier de provisions nutritif du Canada (PPNC)** élaborées par Santé Canada. Il mesure le coût d'une alimentation saine en fonction de *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien*,¹⁶ mais n'inclut pas les aliments qui ne font pas partie de ce guide. Quand un article était en vente, il était choisi comme étant la décision probable de personnes à faible revenu (consulter l'annexe A pour obtenir la liste des 66 aliments faisant l'objet du sondage).

On s'est assuré d'inclure les épiceries situées dans les grandes et les petites villes ainsi que les villages. Les 12 magasins suivants ont été sondés en juillet et en août 2010 :

¹³ <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/labour-travail/lfs-epa/t091106a3-eng.htm> (page 2)

¹⁴ <http://www.gnb.ca/0017/statistics/10-11-f.asp>

¹⁵ http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/inflation_calc-f.html

¹⁶ www.hc-sc.gc.ca/fn.../b

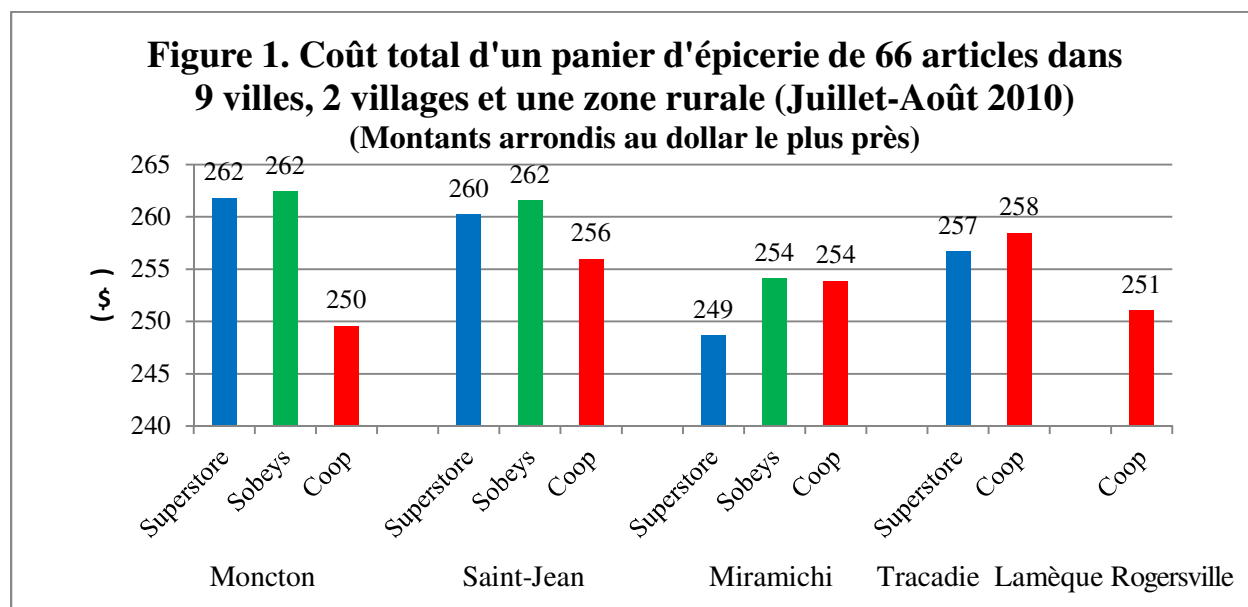
- Trois épiceries à Moncton : le Sobeys du boulevard Vaughn Harvey, l'Atlantic Superstore au 165, rue Main et le Coop Centre Food Market au 90, chemin Mountain (le 2 juillet);
- Trois épiceries à Saint-Jean : le Sobeys de l'avenue Lansdowne, le Superstore du boulevard Fairville et la Coop au 944, boulevard Fairville (le 10 août);
- Trois épiceries à Miramichi : le Sobeys de la rue Pleasant, l'Atlantic Superstore de la route King George et la Coop Beaubear de la rue Coughlan à Nelson-Miramichi (le 22 juillet);
- Une épicerie à Lamèque : la Coop de Lamèque au 68, rue Principale à Lamèque;
- Une épicerie à Tracadie : l'Atlantic Superstore au 3455, rue Principale à Tracadie-Sheila;
- Une épicerie à Rogersville: la Coop de Rogersville au 28, rue Boucher à Rogersville.

Les prix enregistrés ont fait l'objet d'une inspection par le spécialiste en nutrition aux fins d'exactitude et entrés dans le programme informatisé du PPNC, lequel calcule automatiquement le coût d'un régime nutritif pour les différents âges et sexes.

4. RÉSULTATS ET DISCUSSION

4.1 Coût de la nourriture dans les grandes villes, les petites villes et les villages du Nouveau-Brunswick

Le coût de la liste d'épicerie des 66 articles décrits dans l'annexe A est présenté à la figure 1.

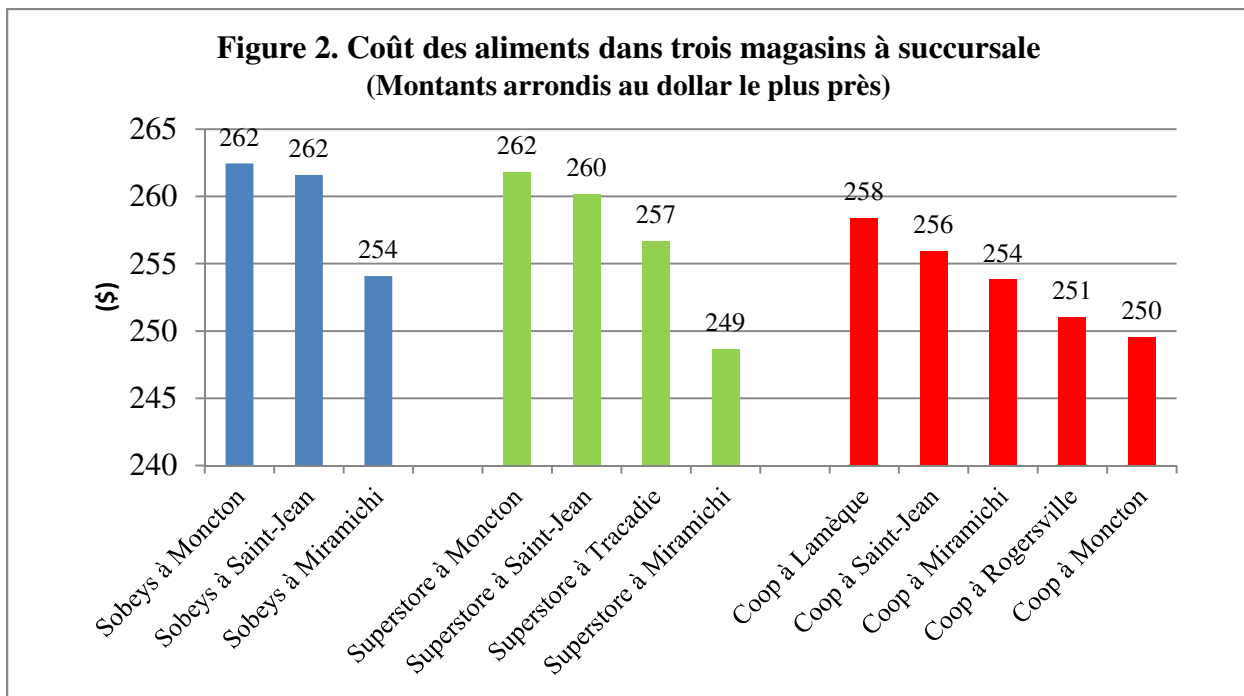


Le prix moyen des 66 articles du panier de provisions nutritif dans les neuf épiceries de grandes villes (trois à Moncton, trois à Saint-Jean et trois à Miramichi) était de **256,46 \$**. Le prix moyen dans les deux épiceries des petites villes de Tracadie et de Lamèque était de **257,55 \$**. Dans le village de Rogersville, le prix s'élevait à **251,05 \$**. Ces différences

n'étaient pas très grandes. Il faut dire que ce sondage a été effectué dans seulement 12 épiceries, une petite taille d'échantillon, mais les résultats sont tout de même à l'opposé de la croyance commune voulant que le prix de la nourriture soit plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Dans les grands magasins à succursales, la concurrence peut être en général assez féroce pour garder la différence de prix au minimum. Les petites épiceries de campagne n'ont pas été sondées. Le prix des aliments est probablement plus élevé dans ces endroits.

4.2. Coût de la nourriture selon le magasin à succursales

Dans chacune des trois grandes villes sondées, nous avons recueilli des données dans les magasins à succursales Sobeys, Superstore et Coop. Le prix général des 66 articles du panier de provisions nutritif était plus élevé chez Sobeys, suivi du Superstore tandis que les magasins Coop avaient le panier le moins cher. La figure 1 présente le coût total des 66 aliments nutritifs selon les trois magasins à succursales où ils ont été achetés. Le prix moyen des trois épiceries Sobeys était de **259,37 \$** tandis que celui des quatre épiceries Atlantic Superstore était de **256,37 \$** et celui des cinq épiceries Coop, de **253,76 \$**. On a remarqué une tendance mineure de prix plus élevés dans les épiceries Sobeys (à l'exception de Miramichi) et des prix plus bas dans les épiceries Coop.



4.3 Coût des aliments d'un ménage en 2010 basé sur un sondage auprès de 12 épiceries

Les méthodes du panier de provisions nutritif du Canada fournissent un modèle pour calculer le coût d'un régime basé sur *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien*. Aucun plat cuit à l'avance ou aucune nourriture de restaurant n'est inclus dans la liste des

66 articles dont le but consiste à maintenir un statut nutritionnel adéquat pour les différents groupes d'âge (consulter l'annexe A). Le coût de la nourriture pour les nourrissons de moins de deux ans n'est pas indiqué puisqu'il n'y a pas de recommandations pour cette catégorie d'âge. On tient pour acquis que la personne possède un indice de masse corporelle normal et qu'elle est « peu active ». Le tableau 1 présente le coût de la nourriture pour les hommes et les femmes de différents âges.

Tableau 1. Coût d'un régime sain basé sur le prix de la nourriture dans 12 épiceries en juillet et en août 2010

Sexe	Âge (années)	Coût par semaine (\$)	Coût par mois (\$)*
Homme	2-3	27,46	118,90
	4-8	35,04	151,72
	9-13	45,85	198,53
	14-18	63,13	273,35
	19-30	60,84	263,44
	31-50	55,24	239,19
	51-70	53,37	231,09
	Plus de 70 ans	52,80	228,62
Femme**	2-3	26,95	116,69
	4-8	34,02	147,31
	9-13	39,56	171,29
	14-18	46,75	202,43
	19-30	47,48	205,59
	31-50	47,03	203,64
	51-70	42,20	182,73
	Plus de 70 ans	41,38	179,18

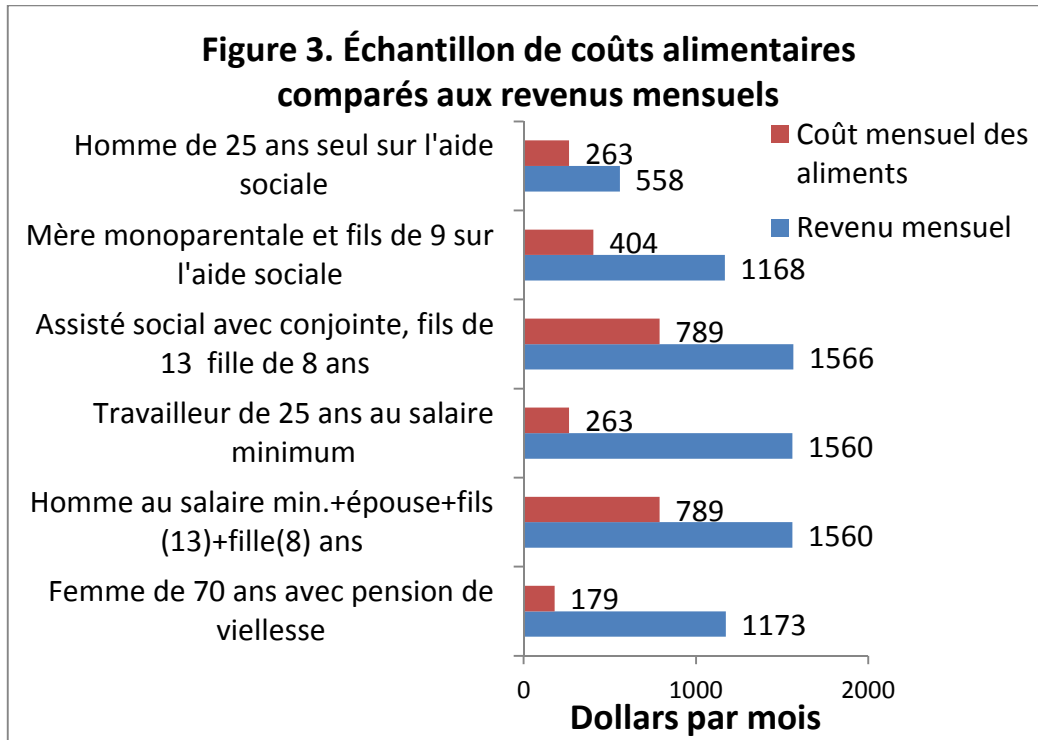
* En raison de mois de plus de 28 jours, le multiplicateur 4,33 est utilisé pour obtenir le coût mensuel.

**Le coût par semaine de la nourriture des femmes enceintes est de 50,85 \$ à 52,13 \$ et celui des femmes qui allaitent, de 53,63 \$ à 54,91 \$.

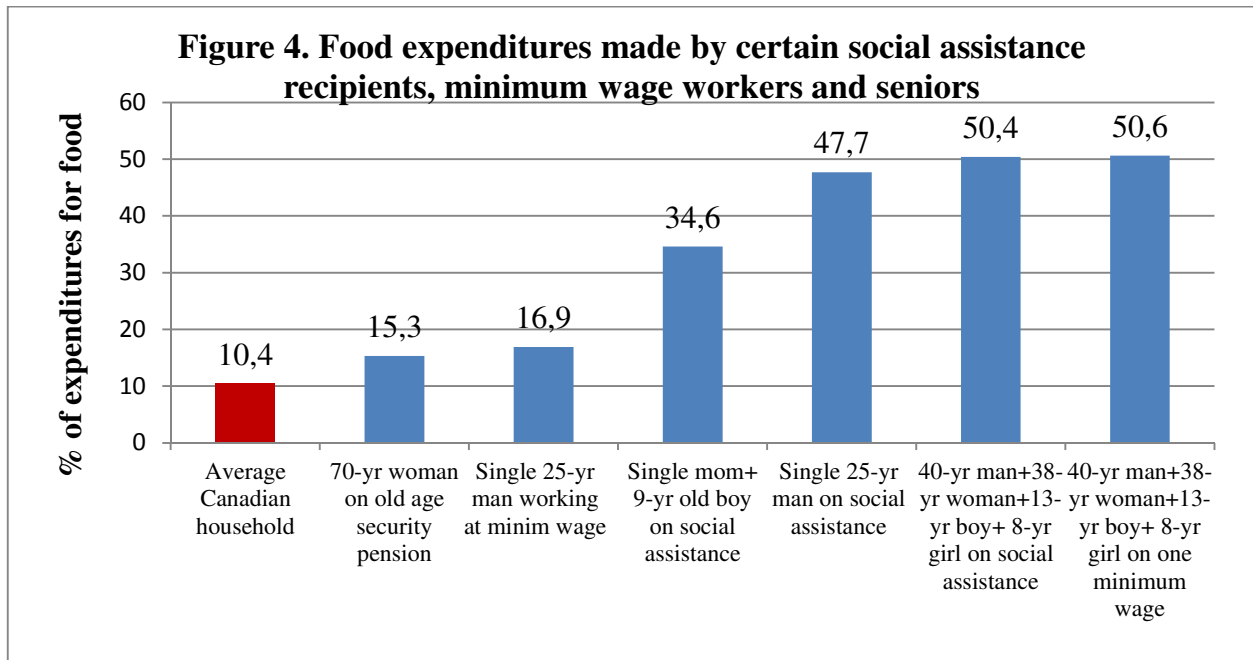
Le coût de la nourriture représente un important pourcentage du budget mensuel de personnes ayant des moyens limités. Le coût à la hausse de la nourriture est en fort contraste avec les taux stables d'assistance sociale des dernières années. Par exemple, pour une personne de la catégorie de transition, le taux d'assistance sociale est passé de 494 \$ par mois en 2006 à 537 \$ en 2010. Il s'agit d'une hausse de 8,7 %. De 2005 à 2010, le taux d'inflation a augmenté de 9,06 %.¹⁷

Pour suivre le rythme du coût à la hausse d'aliments nutritifs, les assistés sociaux doivent dépenser de plus en plus de leur revenu pour l'achat d'aliments sains. La même situation s'applique aux personnes qui travaillent au salaire minimum et les pensionnés de la sécurité de la vieillesse, comme présenté à la figure 3. Les détails du calcul du revenu de ces groupes se trouvent dans l'annexe B.

¹⁷ http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/inflation_calc-f.html



Statistique Canada rapporte qu'en 2008, les dépenses de consommation moyennes des Canadiens s'élevaient à 71 384 \$ par ménage. De ce montant, 7 435 \$ servait à acheter la **nourriture, soit 10,4 % des dépenses totales.**¹⁸ De nombreux ménages du N.-B. dépensent beaucoup plus que 10,4 % sur la nourriture, comme le démontre la figure 4.



¹⁸ Statistique Canada, *Les habitudes de dépenses au Canada*, Catalogue n° 62-202-X, 2008.

4.4 Visage des personnes qui sont à risque d'avoir faim

La figure 4 présente six différents types de ménages du Nouveau-Brunswick qui courent le risque d'avoir faim : les personnes âgées à faible revenu qui n'ont que leur pension de vieillesse et leur Supplément de revenu garanti, un célibataire qui travaille au salaire minimum, une mère seule avec un enfant qui est prestataire d'aide sociale, une famille de quatre personnes ayant un seul soutien de famille qui travaille au salaire minimum et une famille de quatre qui reçoit de l'aide sociale. Certaines de leurs difficultés sont décrites ci-dessous.

Personnes âgées à faible revenu : En 2007, 14,5 % des femmes âgées de 65 ans et plus et vivant seules étaient sous le seuil de la pauvreté (SFR avant impôt) et comparé aux hommes, ces femmes étaient trois fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté¹⁹. En 2009, au Nouveau-Brunswick, un plus de la moitié des aînées (52 %) était admissible au Supplément de revenu garanti; chez les aînés, ce chiffre se situait à 42 %. La majorité des personnes âgées sont pauvres, mais tout comme pour les autres groupes d'âge, la pauvreté a un visage féminin. Les femmes ont une plus grande espérance de vie que les hommes; elles endurent donc la pauvreté plus longtemps. Comme indiqué dans la figure 4, une femme de 70 ans a besoin de 179 \$ par mois pour acheter des aliments nutritifs. Le prix de la nourriture observé en 2010 démontre que **15,3 % de son revenu total sert à couvrir ses achats alimentaires par rapport à 10,4 % pour le ménage canadien moyen.**



Travailleurs au salaire minimum : Un célibataire qui travaille à 9 \$ l'heure rapporte uniquement 18 720 \$ par année à la maison ou encore 1 560 \$ par mois. Si l'on extrapole les données du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt, il aurait besoin de gagner la somme supplémentaire de 996 \$ par année pour atteindre le seuil de la pauvreté. Au niveau du prix de la nourriture de 2010, cette personne dépenserait **16,9 % de son revenu**, ce qui est plus que la moyenne canadienne de 10,4 %. Supposons que cet homme de 40 ans est le seul soutien de famille (femme de 38 ans, garçon de 13 ans et fille de 8 ans), il ne rapporte que 1 560 \$ par mois et de son chèque de paie, 789 \$ sont requis pour nourrir sa famille. **Il s'agit de plus de la moitié de son revenu (50,6 %)** et environ cinq fois la moyenne canadienne accordée aux dépenses alimentaires. Une fois que le paiement du logement de ce chef de la famille est versé, il ne reste presque plus d'argent. Si une personne doit se battre pour vivre avec un revenu de salaire minimum, il est encore plus difficile pour une famille de quatre membres de survivre sur ce montant. En 2010, le seuil de la pauvreté extrapolé (avant impôt) pour



¹⁹ Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick, *Rapport d'étape de 2010 sur la situation des femmes*, p. 35.

un ménage de quatre personnes est de 36 705 \$. Ce soutien de la famille ayant trois personnes à charge aurait besoin de gagner 18,08 \$ pour atteindre le seuil de la pauvreté. Ces situations illustrent la nécessité d'augmenter le salaire minimum. De plus en plus de citoyens soucieux des questions sociales font la promotion d'un salaire vitale plutôt qu'un salaire minimum.

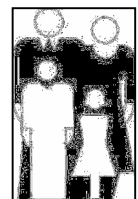
Assistée sociale – une mère seule avec son enfant : Une mère seule dans le besoin qui est bénéficiaire de l'aide sociale doit dépenser, en dépit des prestations gouvernementales liées à son enfant, **le tiers de ses ressources financières (34,5 %) sur la nourriture pour elle-même et son enfant.** Par conséquent, il est improbable qu'elle se procure la qualité et la quantité de nourriture dont elle a besoin. Sa situation est aggravée par le coût actuel élevé de logement.



Assisté social – un célibataire : Étant donné le taux peu élevé d'aide sociale pour cette catégorie de personnes (**537 \$ par mois**), un homme de 25 ans aurait à dépenser **263 \$ de son allocation mensuelle pour acheter des aliments sains; il s'agit de 47,7 % de son revenu total, y compris le remboursement de la TPS.** Par conséquent, près de la moitié de son revenu est requise pour acheter sa nourriture, mais afin d'éviter d'être sans-abri, il doit mettre de côté plus de 300 \$ pour rester dans un petit local d'une maison de chambres. Les femmes célibataires de la catégorie de transition connaissent également de grandes difficultés à y arriver. Ces gens fréquentent régulièrement les soupes populaires et les banques alimentaires. En septembre 2010, il y avait **9 962 ménages d'une personne au Nouveau-Brunswick qui faisaient partie du Programme d'aide temporaire et**, par conséquent, ne recevaient que 537 \$ par mois. Ce sont eux le visage caché de la pauvreté!



Assistés sociaux – Une famille de quatre personnes : Une famille de référence de quatre personnes (homme de 40 ans, une femme de 38 ans, un garçon de 13 ans et une fille de 8 ans) doit dépenser 789 \$ par mois pour acheter les aliments nutritifs requis pour toute la famille. **La nourriture en soi engloutit 50,4 % de son budget annuel.** Le revenu familial de 789 \$ ne fait que les placer à 28,8 % du seuil de revenu avant impôt, généralement appelé le seuil de la pauvreté.

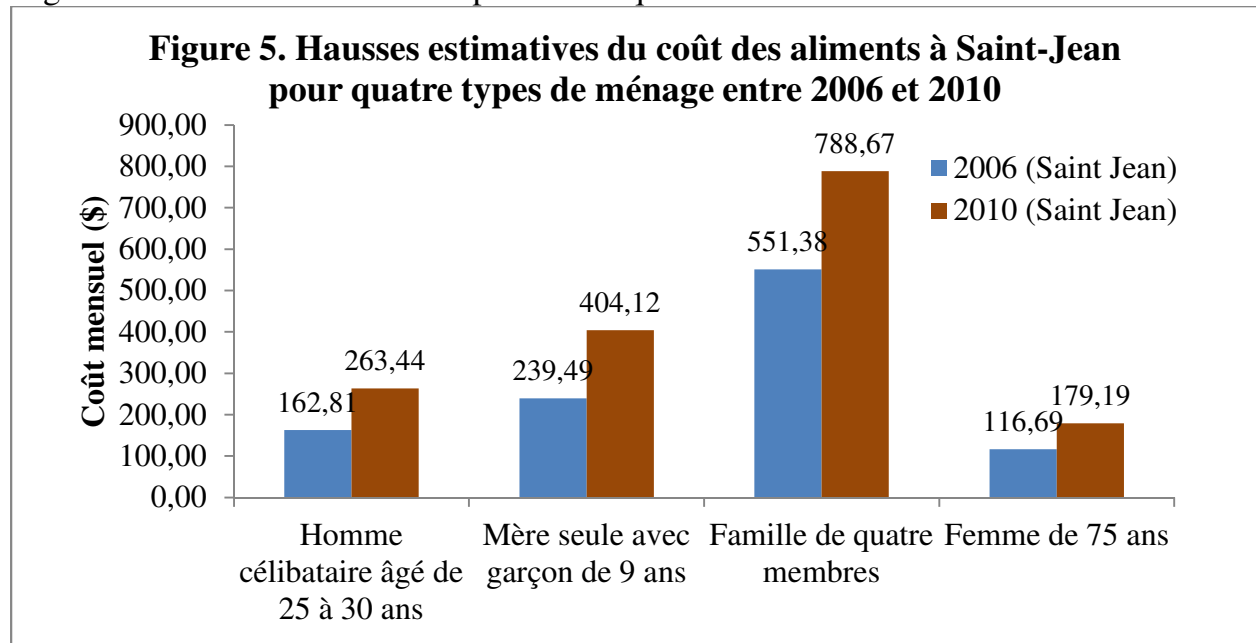


Selon leur type de ménage, les assistés sociaux doivent généralement dépenser de 35 % à 50 % de leur revenu sur la nourriture. Par conséquent, dans la situation actuelle, ils ne peuvent acheter la nourriture dont ils ont besoin en raison de leurs coûts de logement élevé. Un rapport de Statistique Canada publié en 2008 révèle que les 20 % des ménages les plus pauvres gagnent en moyenne 21 268 \$, mais dépensent 7 051 \$ chaque année pour un logement, soit une moyenne de 588 \$ par mois uniquement pour le loyer. Prenons par exemple le cas d'un assisté social qui fait partie de la catégorie de transition et qui ne peut pas travailler. Ce type de personne reçoit 537 \$ d'aide sociale par mois, mais sa chambre coûte 325 \$ par mois. Il utilise 60 % de sa prestation d'aide sociale pour le logement seulement et connaissent ce qu'est « l'insécurité alimentaire ».

Les personnes des catégories décrites souffrent d'insécurité alimentaire. Les chercheurs ont démontré que l'insécurité financière mène à une piètre santé physique, à des maladies chroniques multiples et à l'obésité. Cette dernière est souvent attribuable à la consommation d'aliments gras et vides dont le prix est peu élevé. D'une perspective psychologique, l'insécurité financière peut également déclencher la détresse et même la dépression. Dans le cas des personnes âgées qui n'ont pas l'argent pour couvrir la nourriture et les médicaments prescrits, un choix difficile doit être fait.

4.5 Coût de la nourriture de ménages précis de Saint-Jean de 2006 à 2010

L'un des objectifs de ce sondage consiste à documenter les changements au coût d'un panier de provisions nutritif pour les personnes et les familles de 2006 à 2010. Il a été possible d'y arriver grâce aux données communiquées par M^{me} Martha MacLean, une nutritionniste de Saint-Jean. En 2006, un partenariat de Saint-Jean (Santé publique, Community Health Centre, Urban Core Support Network et Family Resource Centre Inc.) a réalisé une étude au moyen des méthodes du panier de provisions nutritif du Canada (PPNC) de 1998 créées par Santé Canada.²⁰ En 2010, le FCJS a utilisé une version révisée du PPNC, qui a été publiée en 2008. Bien qu'il s'agisse d'une comparaison approximative, les prix de 2006 et de 2010 ne sont pas entièrement exacts; cependant, ils offrent une bonne estimation de la hausse du prix des aliments durant une période de quatre ans. Dans le cadre des méthodes de 2008, 49 des 66 aliments étaient similaires à ceux évalués en 2006. Les deux sondages avaient été conçus pour déterminer le coût des aliments d'un régime nutritif pour les individus et les familles. Tel qu'illustré dans la figure 5, l'estimation du prix de la plupart des aliments requis par quatre types de ménages a augmenté radicalement durant la période de quatre ans.



²⁰ Kelly, J. MacLean, M., Murphy, B., Borsic, S. and McGraw, B. 2008. The Cost of a Nutritious food Basket in Saint John, New Brunswick (a 16 page manuscript).

À Saint-Jean, de 2006 à 2010, le coût estimatif d'un simple régime nutritif est passé de **43 % à 68 %** par rapport à 2006, selon le sexe, l'âge et la taille du ménage. Les prix de 2006 sont tirés des données publiées de l'étude de Saint-Jean.²¹ Le FCJS a enregistré le prix de la nourriture à Saint-Jean en 2010 et une moyenne a été établie pour le prix de chaque article. Voici des exemples de hausses estimatives :

- Pour un homme célibataire âgé de 25 à 30 ans, le prix a augmenté de 61,8 %.
- Pour une mère célibataire avec un garçon de 9 ans, le prix a augmenté de 68,7 %.
- Pour une famille de quatre membres (un homme de 40 ans, une femme de 38 ans, un garçon de 13 ans et une fille de 8 ans), le prix a augmenté de 43 %.
- Pour une femme de 75 ans, le prix a augmenté de 52,7 %.

Cette hausse du prix des aliments est en fort contraste avec les taux d'aide sociale des quatre dernières années. Comme indiqué plus tôt, pour une personne de la catégorie de transition, le taux d'aide sociale est passé de 494 \$ par mois en 2006 à 537 \$ en 2010. Il s'agit d'une hausse de 8,7 %. De 2005 à 2010, le taux d'inflation a augmenté de 9,06 %²² mais l'IPC pour les aliments a augmenté de 16 % au N.-B. Pour suivre le rythme du coût de la hausse des aliments nutritifs, il est évident que des salaires plus élevés sont nécessaires.

4.6 Changements au prix de la nourriture dans trois épiceries de Saint-Jean de 2006 à 2010

En juillet 2006, le prix de la nourriture a fait l'objet d'un sondage à Saint-Jean. Le FCJS a réalisé une autre étude dans cette ville en juillet 2010. Des 66 aliments qui faisaient partie du panier de provisions nutritif du Canada en 2006, 49 d'entre eux étaient exactement les mêmes que ceux du panier de 2010. Cela a donné une occasion unique d'observer quel article en particulier présentait la plus grande hausse de prix durant la période de quatre ans. Ces résultats sont résumés dans le tableau 2 de la page suivante.

En 2006, le prix à la caisse des 49 articles compris dans le panier de provisions nutritif était de 146,32 \$ par rapport à 176,73 \$ en 2010. **Il s'agit en fait d'une hausse générale des prix de 20,8 %** et représente plus de trois fois l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, qui était de 6,57 % entre ces deux périodes. La hausse du prix des aliments de 2006 à 2010 pourrait être partiellement attribuable aux facteurs suivants :

Produits laitiers : le prix du lait de consommation a augmenté de 7,5 %, un pourcentage presque similaire à celui de l'IPC (6,57 %). Cette situation pourrait être attribuable au fait que la Commission des produits de la ferme du Nouveau-Brunswick établit le prix du lait de consommation pour les détaillants.²³ Le prix du fromage et du yogourt a augmenté de beaucoup plus, notamment de 28,9 % à 42 %.

²¹ *The Cost of a Nutritious Food Basket in Saint John, New Brunswick – 2006-2007*, page 8.

²² http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/inflation_calc-f.html

²³ <http://www.gnb.ca/0062/acts/lois/n-01-2.htm>; *Rapport annuel de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick de 2006-2007*.

Catégorie de produit	Prix en 2006 (\$)	Prix en 2010 (\$)	% de la différence du prix	Catégorie de produit	Prix en 2006 (\$)	Prix en 2010 (\$)	% de la différence du prix
Produits laitiers				Légumes			
Lait, 4 L	6,40	6,88	7,5	Laitue romaine, kg	4,39	3,42	-22,1
Yogourt, 750 g	2,73	3,52	28,9	Concombre, kg	2,02	1,61	-20,3
Cheddar, 200 g	2,94	4,02	36,7	Pommes de terre blanches, 10 lb	5,46	4,99	-8,6
Tranches de fromage 500 g	3,09	4,35	40,8	Brocoli, kg	3,85	3,83	-1,0
Mozzarella, 200 g	2,83	4,02	42,0	Rutabaga (navet), kg	1,59	1,65	3,8
				Mélange de lég. surgelés, kg	2,62	2,90	10,7
Produits riches en protéines				Céleri, kg	2,65	3,07	15,8
Cuisses de poulet, kg	6,46	5,86	-9,3	Tomate rouge crue, kg	3,97	4,61	16,1
Hamburger, kg	7,77	8,06	3,7	Carottes, kg	1,50	1,94	29,3
Côtes de porc, kg	8,28	8,69	5,0	Chou, kg	1,14	1,59	39,5
Filets de poisson surgelés, 400	4,46	4,80	7,6	Oignons, kg	2,04	3,04	49,0
Jambon en tranches, 175 g	1,72	2,03	18,0	Maïs en conserve, 341 ml	0,68	1,09	60,3
Douzaines d'œufs	2,15	2,62	21,9	Tomates en conserve, 796 ml	0,93	1,62	74,2
Beurre d'arachide, 500 g	2,51	3,09	23,1	Poivron vert cru, kg	3,26	6,22	90,8
Bifteck de ronde, kg	8,69	10,68	23,8				
Haricots au lard, 398 ml	0,82	1,22	48,8	Produits céréaliers			
Thon, conserve de 170 g	0,80	1,62	102,5	Avoine, 1 kg	2,22	2,33	5,0
				Spaghetti, 900 g	1,34	1,84	37,3
Fruits				Riz blanc, longs grains, 900 g	1,69	2,41	42,6
Pommes, kg	3,79	2,73	-28,0	Farine de blé entier, 2,5 kg	3,29	4,81	46,2
Poires, kg	4,02	3,98	-1,0	Pain blanc enrichi, 570 g	1,63	2,60	59,5
Raisins, kg	3,42	3,60	5,3	Pains à hamburger (8)	1,28	2,08	62,5
Bananes, kg	1,65	1,96	18,8	Biscuits soda, 450 g	1,56	2,82	80,8
Jus d'orange surgelé, 355 ml	1,13	1,36	20,4	Farine blanche tout-usage, 2,5 kg	2,79	5,16	84,9
Orange fraîche, 1	2,77	3,58	29,2	Pain de blé entier, 675 g	1,45	2,93	102,1
Raisins sans pépin, 750 g	2,96	5,02	69,6				
Jus de pommes en conserve, 1,36 L	1,09	2,00	83,5	Matières grasses et huiles			
				Type mayonnaise, 475 ml	2,42	2,56	4,1
				Margarine non hydrogénée, 454	3,58	4,09	14,2
				Huile de canola, 1,89 L	4,49	5,83	29,8

Nota : Les aliments dont le prix a augmenté plus que l'indice des prix à la consommation (6,57 %) sont en caractères gras.

Aliments riches en protéines : Le prix des cuisses de poulet semble avoir chuté de 9,3 % durant la période de quatre ans, mais cette situation pourrait être attribuable à une anomalie de 2010, notamment le fait que dans l'une des trois épiceries de Saint-Jean, les cuisses de poulet étaient 2,2 \$ de moins par kilogramme que dans les deux autres magasins. Le prix du bœuf haché et des côtes de porc a augmenté plus lentement que l'IPC. Le prix des œufs a augmenté de 21,9 %, même s'il s'agit d'un produit de la ferme

réglementé par la *Loi sur les produits naturels* du Nouveau-Brunswick. Le prix des haricots au lard et du thon, deux produits offerts en conserve, a augmenté de 48,8 % et de 102,5 % respectivement.

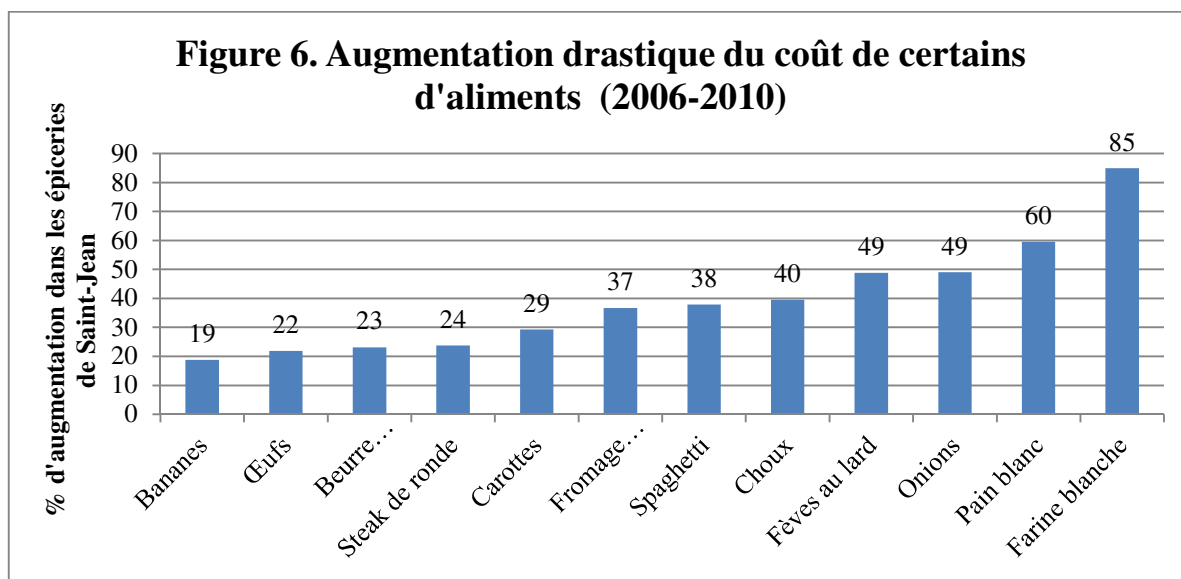
Fruit : Les pommes étaient 28 % moins chères en août 2010 par rapport à août 2006, probablement en raison du fait que l'on était en train de déplacer les pommes en entrepôt frigorifique pour faire de la place à la nouvelle récolte. Le prix du jus d'orange et des oranges a augmenté trois fois plus rapidement que l'IPC. Le prix du jus de pommes en conserve était deux fois plus élevé, probablement à cause du prix des boîtes métalliques.

Légumes : En raison de la crête de la récolte, la laitue romaine, les concombres, les pommes de terre et le brocoli étaient moins chers en 2010 par rapport à 2006. Six autres légumes ont connu une hausse de prix variant de 10,7 % à 49 %. Le prix du maïs et des tomates en conserve a augmenté de 60,3 % et de 74,2 % respectivement. Celui des poivrons verts frais a augmenté de 90,8 %!

Produits céréaliers : À l'exception de l'avoine, le prix de tous les autres produits céréaliers a augmenté de façon marquée. De 2006 à 2008, le prix international du blé est passé d'environ 200 \$US par tonne métrique à 500 \$US, une hausse de 250 %. Cette augmentation alarmante a été transférée à l'industrie boulangère et pâtisnière, puis en retour, aux consommateurs.

Matières grasses et huiles : Le prix de la margarine non hydrogénée et de l'huile de canola a augmenté de 14,2 % et de 29,8 % respectivement.

Comme indiqué dans le tableau 2, il y a une augmentation alarmante du prix des produits alimentaires de base de 2006 à 2010. La figure 6 présente l'étendue de la hausse de 12 aliments fréquemment consommés. Les pourcentages sont très frappants.



Une telle augmentation de la nourriture ne fera qu'empirer le niveau d'insécurité alimentaire. Comme mentionné auparavant, des recherches ont démontré que l'insécurité alimentaire mène à une piètre santé générale, au stress mental et à l'obésité. Dans des conditions de pénurie alimentaire, les besoins calorifiques prennent préséance sur les exigences en matière de vitamines, de minéraux et d'autres nutriments essentiels. Lorsque les personnes à faible revenu ont un montant limité d'argent, ils essaient de façon instinctive de répondre à leurs besoins calorifiques. Elles essaieront donc de calmer leurs crampes de faim en mangeant des aliments peu dispendieux, lesquels sont souvent riches en sucre, en amidon et en matières grasses. Cette situation peut entraîner une incidence plus élevée d'obésité chez les personnes dont les moyens sont limités.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit utiliser les preuves recueillies dans le cadre de ce sondage pour réagir à la question urgente de réduction de la pauvreté. Sachant que le prix des aliments nutritifs a augmenté de façon alarmante, comme illustré dans la présente étude, constitue une justification basée sur les faits d'augmenter un soutien tellement nécessaire pour les personnes les plus vulnérables de notre société.

5. CONCLUSION

Le sondage d'évaluation du coût des aliments réalisé par le Front commun pour la justice sociale (FCJS) en juillet et en août 2010 documente ce que les personnes à revenu limité savent déjà par expérience, notamment que la nourriture est beaucoup plus chère qu'elle ne l'était il y a cinq ans.

Lorsque nous avons comparé le prix de 66 aliments recueilli auprès de neuf épiceries urbaines de Moncton, de Saint-Jean et de Miramichi avec celui de régions moins habitées comme Tracadie, Lamèque and Rogersville, nous n'avons pas remarqué une différence considérable. Étant donné que seulement 12 épiceries ont été sondées, il faut interpréter ces résultats avec prudence. Seulement trois grandes villes ont été sondées et très peu de petites villes et de villages ont été inclus. Bien que cette étude ne confirme pas le soupçon que les aliments coûtent plus cher dans les régions rurales qu'urbaines, le FCJS est conscient du fait que les petits magasins du coin ont généralement des prix plus élevés que les grands magasins à succursales.

Il existe une tendance mineure au sein de magasins à succursales à vendre à un prix plus élevé que d'autres épiceries, mais les différences ne sont pas marquées. Le prix moyen d'un panier de provisions de 66 articles était de 253,76 \$ dans cinq épiceries Coop par rapport à 256,84 \$ dans quatre magasins Atlantic Superstore et à 259,37 \$ dans trois magasins Sobeys.

On a observé une hausse importante du coût d'un régime nutritif pour les personnes et les familles. En 2019, une famille de référence de quatre personnes nécessitait près de 800 \$ pour couvrir sa facture d'épiceries mensuelle. Pour un ménage canadien moyen, les dépenses alimentaires sont de 10,4 %, mais au Nouveau-Brunswick, les personnes âgées

investissent 15,3 % de leur pension de la sécurité de la vieillesse et de leur Supplément de revenu garanti dans la nourriture. Un homme de 25 ans qui travaille à temps plein au salaire minimum dépense 16,9 % de son revenu sur la nourriture. Si ce travailleur à salaire minimum est le seul soutien familial d'un ménage de deux membres, 30,1 % de son salaire sert à couvrir un simple régime sans superflu. La situation est encore plus grave pour les assistés sociaux. Une mère célibataire ayant un garçon de neuf ans doit investir 34,6 % de ses prestations pour se nourrir, ainsi que son enfant. Un célibataire recevant 537 \$ d'aide sociale par mois utilise 47,7 % de ce salaire pour se nourrir convenablement. Le pire cas est celui d'une famille de référence composée de quatre personnes obtenant de l'aide sociale (un homme de 40 ans, une femme de 38 ans, un garçon de 13 ans et une fille de 8 ans). Leurs dépenses alimentaires pour obtenir un régime nutritif nécessitent 50,4 % du revenu total de la famille.

L'estimation du coût d'un panier de provisions nutritif dans la ville de Saint-Jean révèle que de 2006 à 2010, la situation était comme suit :

- Pour un homme célibataire âgé de 25 à 30 ans, le prix de la nourriture a augmenté de 61,8 %.
- Pour une mère célibataire avec un garçon de 9 ans, le prix a augmenté de 68,7 %.
- Pour une famille de quatre membres (un homme de 40 ans, une femme de 38 ans, un garçon de 13 ans et une fille de 8 ans), le prix a augmenté de 43 %.
- Pour une femme de 75 ans, le prix a augmenté de 52,7 %.

Encore une fois, dans la ville de Saint-Jean, **le prix à la caisse des 49 articles compris dans le panier de provisions nutritif était de 146,32 \$ en juillet 2006 par rapport à 176,73 \$ en juillet 2010. Il s'agit en fait d'une hausse générale des prix de 20,8 % et représente plus de trois fois l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, qui était de 6,57 %.**

Dans l'ensemble, les assistés sociaux, les travailleurs au salaire minimum et les personnes âgées ayant un revenu fixe ont très peu d'argent pour se nourrir convenablement. Le coût du logement rivalise avec une grande portion de leur revenu annuel. Certains dépensent jusqu'à 60 % de leur salaire uniquement sur leur logement et, en raison du coût actuel des aliments nutritifs, il faudrait qu'ils investissent le tiers à la moitié sur la nourriture, ce qui les empêcherait de se prévaloir des autres nécessités de la vie. Une personne qui travaille au salaire minimum, surtout si elle fait moins de 40 heures par semaine, a de la difficulté à y arriver. De nombreuses personnes âgées qui reçoivent une pension de la sécurité de la vieillesse vivent sous le seuil de la pauvreté. Si elles deviennent malades, faisant augmenter leurs frais de santé, elles ne peuvent plus se nourrir convenablement.

D'une perspective économique, il est plus logique de promouvoir un excellent état de santé par l'entremise d'une nutrition adéquate plutôt que d'augmenter le budget du ministère de la Santé. En effet, il est bien documenté que les coûts de soins de santé augmentent de façon considérable quand des personnes vivent dans la pauvreté.

5. CONCLUSION

Une enquête sur le prix des aliments menée par le Front commun pour la justice sociale aux mois de juillet et août 2010 a documenté une réalité dont avaient déjà connaissance de nombreuses personnes vivant d'un revenu limité : le fait que les produits alimentaires coûtent aujourd'hui beaucoup plus cher qu'il y a quatre ou cinq ans.

Le prix de 66 denrées alimentaires relevé dans neuf épiceries en milieu urbain, dans les villes de Moncton, Saint-Jean et Miramichi, ne montrait pas une grande différence d'avec les prix demandés dans les épiceries de régions moins peuplées telles que Tracadie, Lamèque et Rogersville. Les résultats de l'enquête doivent être interprétés avec prudence, compte tenu du fait que l'enquête ne touchait que douze établissements. Trois grandes villes seulement ont été touchées par l'enquête et peu de petites villes et de villages ont été inclus dans l'étude. Bien que cette étude ne fournisse pas la preuve que les aliments coûtent plus cher en milieu rural qu'en milieu urbain, comme on le soupçonnait, le FCJS a conscience que les dépanneurs vendent généralement à prix plus élevé que les magasins des grandes chaînes.

On constate une tendance mineure chez certaines chaînes d'épicerie de vendre à prix supérieur par rapport à d'autres, mais les différences ne sont pas énormes. **Le prix moyen du panier d'épicerie de 66 articles coûtait 253,76 \$ dans cinq magasins Coop, 256,84 \$ dans quatre magasins Atlantic Superstore et 259,37 \$ dans trois magasins Sobeys.**

On constate une augmentation sensible du coût d'un régime nutritif pour les personnes et pour les familles. En 2010, une famille type de quatre personnes a besoin de d'environ 800 \$ par mois pour sa facture d'épicerie. Au Canada, un ménage moyen dépense 10,4 % de son revenu pour ses besoins alimentaires mais au Nouveau-Brunswick, une personne aînée investit 15,3 % de sa pension de vieillesse et de son supplément de revenu garanti dans l'alimentation. Un homme de 25 ans qui travaille à plein temps au salaire minimum investit 16,9 % de son revenu dans l'alimentation. Si ce salarié au tarif minimum est le seul soutien financier d'un ménage de deux personnes, 30,1 % de son revenu devra être consacré aux aliments d'un régime nutritif austère. La situation des bénéficiaires de l'assistance sociale est encore plus critique. Une mère célibataire avec un fils de 9 ans doit investir 34,6 % de ses prestations pour se nourrir ainsi que son fils. Un homme de 47 ans vivant seul qui reçoit 537 \$ par mois d'aide sociale utilise 47,7 % de son revenu pour se nourrir convenablement. Le pire cas est celui d'une famille de référence de quatre personnes vivant de l'assistance sociale (homme de 40 ans, femme de 38 ans, garçon de 13 ans et fille de 8 ans). Leur facture d'épicerie pour un régime nutritif exige 50,4 % du revenu familial total.

En totalisant le coût de 49 articles d'alimentation semblables et de 17 articles différents, les calculs estimatifs du prix d'un panier alimentaire nutritif dans la ville de Saint-Jean montrent qu'entre 2006 et 2010, la situation a évolué comme suit :

- Pour un homme vivant seul, âgé de 25 à 30 ans, le prix des aliments a augmenté de 61,8 %;

- Pour une mère célibataire avec un garçon de 9 ans, il a augmenté de 68,7 %;
- Pour une famille de quatre (homme, 40 ans, femme 38 ans, garçon 13 ans et fille 8 ans) il a augmenté de 43,0 %;
- Pour une femme âgée de 75 ans, il a augmenté de 52,7 %.

Dans la ville de Saint-Jean, **le prix à la caisse des 49 mêmes articles inscrits au Panier de provisions nutritif national était de 146,32 \$ en juillet 2006 par rapport à 176,73 \$ en juillet 2010. Il s'agit d'une augmentation de 20,8 % du prix alors que l'Indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 6,57 %.**

Dans l'ensemble, les bénéficiaires de l'assistance sociale, les travailleurs au salaire minimum et les aînés vivant d'un revenu fixe disposent d'une somme incroyablement modeste pour se nourrir convenablement. Le prix du logement vient réclamer une forte proportion de leur revenu mensuel. Certains d'entre eux consacrent jusqu'à 60 % de leur revenu au logement. Étant donné le prix que coûte une alimentation nutritive, ils devraient dépenser entre le tiers et la moitié de leur revenu pour se nourrir, et rester démunis pour toutes les autres nécessités de la vie. Une personne qui travaille au salaire minimum, surtout si elle travaille moins de 40 heures par semaine, a de la difficulté à joindre les deux bouts. De nombreux aînés recevant la pension de la sécurité de la vieillesse vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Si la maladie s'en mêle, faisant hausser les frais des soins de santé, ces personnes ne peuvent plus se nourrir convenablement.

Du point de vue économique, il est plus avisé de promouvoir le bon état de santé que procure une alimentation convenable que d'accorder de plus gros budgets au ministère de la Santé. C'est une vérité amplement documentée que le coût des soins de santé augmente considérablement lorsque les gens vivent dans la pauvreté.

6. RECOMMANDATIONS

Cette enquête sur le prix des aliments documente la cherté d'une alimentation convenable pour les gens du Nouveau-Brunswick en 2010. Plusieurs chercheurs réputés ont souligné que l'insécurité du revenu conduit à l'insécurité alimentaire et que les solutions individualistes n'offrent pas de solution puisqu'il s'agit d'un problème structurel. Le Front commun pour la justice sociale a cerné cinq problématiques liées au prix des aliments et formule ci-dessous des recommandations pour tenter d'en venir à bout.

6.1 TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE

Le gouvernement provincial doit hausser le revenu des bénéficiaires de l'assistance sociale beaucoup plus rapidement qu'il ne le fait actuellement. La décision de janvier 2010, faisant hausser le taux mensuel pour une personne apte à travailler de 294 \$ à 537 \$, allait dans la bonne voie mais elle ne touchait qu'environ 1 200 personnes. Elle laissait pour compte près de 37 000 personnes n'ayant pas les moyens de s'offrir un régime alimentaire nutritif. L'augmentation des taux d'aide sociale figurait au

programme électoral de 2006 mais est restée lettre morte. Il pourrait maintenant coûter 40 millions de dollars pour la mettre en œuvre mais cette hausse garde un degré élevé de priorité. En raison de leur niveau de revenu actuel, de nombreux bénéficiaires de l'aide sociale sont forcés de vivre dans des chambres minables, de manger aux soupes populaires, de fréquenter les banques alimentaires, de se passer de médicaments et de se priver de toute activité sociale ou culturelle, etc.

RECOMMANDATION N° 1

D'ici 2011, fournir aux bénéficiaires de l'assistance sociale un supplément mensuel pour l'alimentation, comme suit :

1.1 Fournir à chaque bénéficiaire adulte un supplément de 100 \$ par mois pour se procurer des aliments sains.

1.2 Fournir 35 \$ de plus par mois pour chaque enfant de ménages avec enfants qui reçoivent de l'assistance sociale (c'est la somme nécessaire actuellement pour nourrir un garçon ou une fille ayant de 4 à 8 ans pendant une semaine)

1.3 Indexer ces suppléments d'alimentation au coût de la vie.

1.4 Stipuler que ces suppléments ne feront pas augmenter le prix du loyer des bénéficiaires d'assistance sociale qui habitent des logements subventionnés.

6.2 INSUFFISANCE DU SALAIRE MINIMUM AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, beaucoup de travailleurs au salaire minimum vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est particulièrement le cas des personnes à qui on demande moins de 40 heures de travail par semaine et de celles qui sont le seul soutien d'une famille de deux personnes ou plus. Le gouvernement du N.-B. a publié un calendrier des augmentations du salaire minimum dans la province, et c'est tout à son honneur. Mais un salaire minimum de 9,00 \$ l'heure en septembre 2010 ne réussit pas à faire hausser le salaire minimum de la province à hauteur de la moyenne des trois autres provinces de l'Atlantique. Ces hausses doivent être révisées pour que les travailleurs vivant dans la pauvreté puissent s'offrir un régime alimentaire nutritif sans superflu. Si on extrapole d'après le seuil de faible revenu avant impôt (SFR) pour 2010, en se servant de la ligne de meilleur ajustement de 2000 à 2008, on en arrive à un SFR, ou seuil de pauvreté, de 19 716 \$ par an pour une personne seule habitant dans une agglomération de 30 000 à 99 999 habitants. Pour un ménage de deux personnes ce seuil se situe à 24 591 \$. À l'heure actuelle il faut un salaire minimum de **9,48 \$** l'heure à une personne seule travaillant une semaine de 40 heures pour atteindre le seuil de pauvreté. Dans le cas d'un ménage de deux personnes vivant d'un seul salaire, le salaire minimum doit être de **11,82 \$** l'heure pour atteindre ce seuil.

De plus en plus de défenseurs des droits sociaux proposent l'adoption d'un « **salaire vital** ». Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) propose que le salaire vital soit basé sur une semaine de travail de 35 heures et sur 52 semaines d'emploi par an. Les chercheurs du CCPA présument que les employés ont droit à deux semaines de congé de maladie payé

par an en plus des exigences de la loi sur les congés annuels et les jours fériés rémunérés, conformément aux normes d'emploi. En appliquant ces principes à la Colombie-Britannique en 2008, on en arrive à un salaire vital de 16,74 \$ pour une famille de quatre personnes vivant à Vancouver, et de 16,39 \$ pour une famille semblable vivant à Victoria. Pour un parent célibataire avec un enfant, le CCPA calcule que le salaire vital est de 16,73 \$ à Vancouver et de 15,11 \$ à Victoria. À Calgary, le comité des finances municipales a approuvé des politiques de salaire vital de 12 \$ avec avantages sociaux et de 13,25 \$ sans avantages sociaux pour tous les employés municipaux, qu'ils soient employés directement par la municipalité ou par un sous-traitant privé.

Le CCPA déclare que les principaux déterminants du salaire vital sont le revenu d'emploi et les dépenses de la famille. Cependant leurs calculs tiennent aussi compte du revenu que la famille reçoit à partir des paiements de transfert du gouvernement ainsi que des retenues salariales visant l'a.-e., le RPC et l'impôt sur le revenu. Le schéma suivant rend compte de leur formule de calcul du salaire vital :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Dépenses} \\ \text{annuelles du} \\ \text{ménage} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Revenu} \\ \text{d'emploi} \\ \text{(salaire vital)} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Revenu des} \\ \text{paiements de} \\ \text{transfert du} \\ \text{gouvernement} \\ \hline \end{array} - \begin{array}{|c|} \hline \text{Retenues visant} \\ \text{l'a.-e., le RPC et} \\ \text{l'impôt provincial et} \\ \text{fédéral} \\ \hline \end{array}$$

Le FCJS ne dispose pas des renseignements permettant de calculer le salaire vital au Nouveau-Brunswick, mais l'expertise et l'information nécessaire sont à la disposition du gouvernement du Nouveau-Brunswick

RECOMMANDATION N° 2

En se basant sur la moyenne des dépenses d'un ménage d'une personne et de deux personnes ou plus, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick calcule ce que devrait être le « salaire vital » des travailleurs et qu'il planifie sa mise en œuvre graduelle d'ici deux ans.

6.3 AÎNÉS À FAIBLE REVENU

Le revenu annuel total des aînés bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse et qui reçoivent le supplément de revenu garanti s'élève à 14 075 \$. Cela les garde en dessous du seuil de pauvreté qui est d'environ 19 715 \$ par an, soit une différence de 5 640 \$. Les aînés qui reçoivent le supplément de revenu garanti ont déjà droit à 400 \$ par an du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Étant donné que dans le cas d'une femme de 75 ans, le coût mensuel pour la nourriture est passé de 116,69 \$ en 2006 à 206,19 \$ en 2010, soit une augmentation de 77 %, le supplément accordé par le gouvernement provincial devrait être haussé d'environ 100 \$. De plus le gouvernement devrait collaborer avec les autres provinces afin de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il bonifie les

prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, afin que les aînés ne soient plus obligés de vivre dans la pauvreté.

RECOMMANDATION N° 3

Dans le cadre du budget du gouvernement provincial pour 2011, bonifier de 100 \$ le supplément actuel de 400 \$ versé aux aînés qui reçoivent le supplément de revenu garanti; le supplément versé par la province s'élèverait alors à 500 \$ par an.

6.4 DES NÉO-BRUNSWICKOIS VIVENT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon l'Organisation mondiale de la santé, une bonne nutrition est la clé de voûte d'une bonne santé. Une mauvaise nutrition peut affaiblir le système immunitaire, accroître la susceptibilité à des maladies, perturber le développement physique et mental et réduire la productivité. Le droit d'être à l'abri de la faim fait partie des droits de la personne. Au Nouveau-Brunswick, un nombre croissant de gens font appel aux banques d'alimentation pour arriver. Le FCJS a déposé un mémoire auprès du ministère du Développement social en mars 2010. Plusieurs des recommandations du mémoire sont reprises ici.

RECOMMANDATION N° 4

Améliorer la qualité nutritive et les normes dans les banques alimentaires du Nouveau-Brunswick par les moyens suivants :

- 4.1 Fournir un financement plus généreux et plus stable aux banques alimentaires et aux soupes populaires tant que le niveau de pauvreté demeure élevé au Nouveau-Brunswick.**
- 4.2 Examiner la structure administrative des banques d'alimentation et des soupes populaires et s'assurer que leurs CA respectifs comportent des représentants des usagers des banques d'alimentation et des usagers des soupes populaires.**
- 4.3 Demander aux administrateurs des banques d'alimentation de veiller à ce que leur personnel et leurs bénévoles mettent au rebut la nourriture donnée qui commence à se gâter ou dont la date de péremption (« Meilleur avant ») est dépassée de loin.**
- 4.4 Demander que le personnel de chacune des banques alimentaires et des soupes populaires applique tous les règlements et politiques de la province en matière de santé; les membres du personnel doivent suivre les procédures de contrôle de la qualité et les pratiques d'hygiène exigées par les règlements relatifs aux établissements de restauration.**
- 4.5 Recommander aux banques alimentaires et aux soupes populaires d'offrir une plus grande diversité d'aliments nutritifs et d'éviter de servir des aliments éventés; à la longue, c'est plus avantageux car l'état de santé des personnes vivant dans la pauvreté s'en trouve amélioré et cela fait baisser le coût des soins de santé pour la province.**

4.6 Organiser des séances de formation permettant aux clients des banques alimentaires d'apprendre à préparer une plus grande variété d'aliments, à lire les tableaux nutritifs, à suivre de nouvelles recettes simples, etc.

6.5 COLLABORATION ENTRE LE GOUVERNEMENT, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES MÉDIAS

En vertu de l'alinéa 11(1) de la *Loi sur les produits naturels du Nouveau-Brunswick*, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick a le pouvoir de « *faire enquête sur le coût de production, de transformation, de distribution et de transport de tout produit de ferme, ainsi que sur les prix, les écarts de prix, les pratiques commerciales, les modes de financement, la gestion, le classement, les politiques et autres questions concernant la commercialisation ou la production et la commercialisation d'un produit de ferme.* » Cette disposition législative donne à la Commission le pouvoir de surveiller les pratiques de fixation des prix des grandes chaînes d'alimentation et ainsi contribuer sensiblement à garder une alimentation nutritive à la portée de tous. À l'heure actuelle, parmi les neuf membres de la Commission, une seule possède le mandat de représenter les intérêts des consommateurs. Étant donné que le gouvernement a le droit de nommer deux autres membres de la Commission, il faudrait insister pour que la voix des consommateurs soit plus forte à cet échelon.

La promotion d'aliments à haute teneur nutritive devrait figurer parmi les priorités du ministère de la Santé ainsi que du ministère de l'Éducation (dans ses programmes d'études et dans ses politiques visant les cafétérias scolaires). En ce sens, les propriétaires de magasins d'épicerie ne devraient pas distribuer des publicités mettant en vedette des articles qui n'offrent que des calories et sont dénués de tout autre nutriment. Les gestionnaires des magasins des grandes chaînes devraient faire porter leurs annonces sur les aliments à haute teneur nutritive.

Le grand public a besoin d'entendre davantage de messages visant une alimentation saine. La télévision, la radio et la presse écrite peuvent jouer un rôle primordial pour modifier la perception de la population quant à ce qui constitue les aliments les plus « branchés », en privilégiant les aliments à haute teneur nutritive.

RECOMMANDATION N° 5

5.1 Demander à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick d'exercer ses pouvoirs en faisant enquête sur le prix de vente de la viande, des œufs, de la volaille, du lait, des produits laitiers et des fruits et des légumes lorsque les magasins d'alimentation haussent leurs prix de 10 % de plus que l'Index des prix à la consommation.

5.2 Renforcer la voix des consommateurs au sein de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick en demandant au gouvernement de nommer deux membres de plus à cette Commission de neuf membres. Les

critères de sélection de ces représentants des consommateurs doivent insister sur leurs connaissances de la nutrition et sur leur préoccupation quant à la sécurité alimentaire de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

5.3 Demander que les magasins d'épicerie cessent de faire figurer dans leurs dépliants publicitaires des articles d'alimentation qui n'offrent que des calories comme seule valeur nutritive.

5.4 Demander que le placement des aliments sur les étagères des magasins mette l'accent sur les aliments les plus nutritifs en les rendant plus accessibles.

5.5 Encourager les médias à promouvoir de bonnes habitudes alimentaires et à faire valoir la notion de sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick.

7. REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier les membres suivants de l'équipe du FCJS, qui ont réalisé les sondages, soit Jean-Claude Basque, Peter Borden, Auréa Cormier, Joanne Daigle, Krista Davis, James LeBlanc, Linda McCaustlin et Johanne Petitpas, ainsi que deux personnes de la Péninsule acadienne qui ne font pas partie du groupe, mais qui ont aidé l'équipe.

Le FCJS est très reconnaissant envers Martha MacLean qui a accepté avec bonne grâce de nous transmettre les données de Saint-Jean consignées en 2006.

Nos remerciements également au secrétariat de Centraide, qui n'a pas hésité à appuyer la saisie de données et la traduction.

L'usage du masculin est utilisé dans ce texte sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ANNEXE A

Liste des 66 aliments de la méthode de calcul du coût d'un panier de provisions nutritif de Santé Canada

ARTICLE	Quantité
LAIT ET PRODUITS DE RECHANGE LAITIERS	
Lait, partiellement écrémé, 2 % M.G.	4 L
Fromage, aliments transformés, cheddar, tranches	500 G
Fromage, mozzarella, partiellement écrémé (16,5 % M.G.)	200 G
Formage, cheddar	200 G
Yogourt, avec fruits au fond, 1 % à 2 % M.G.	750 G
ŒUFS, poulet	12
VIANDES, VOLAILLE ET LÉGUMES	
Poulet, cuisses	1 KG
Jambon, en tranches, ordinaire (environ 11 % de matières grasses)	175 G
Bœuf, hanche, intérieur rôti de ronde (partie supérieure)	1 KG
Bœuf, hanche, intérieur bifteck de ronde (partie supérieure)	1 KG
Bœuf haché, maigre	1 KG
Haricots au lard dans une sauce aux tomates	398 ML
Arachides, grillées à sec	700 G
Haricots, secs	454 G
Beurre d'arachide, crémeux, grasses, sucre et sel ajoutés	500 G
Longe de porc, centre de la côtelette avec os	1 KG
POISSONS	
Thon, léger, conservé dans de l'eau	170 G
Poisson (sole, aiglefin, goberge, flétan) surgelé	400 G
Saumon kéta en conserve	213 G
LÉGUMES ET FRUITS DE COULEUR ORANGE	
Pêches, moitiés ou coupées en conserve, jus	398 ML
Melon, cantaloup, crus	1 KG
Patates douces, crue	1 KG
Carottes, crues	1 KG
LÉGUMES DE COULEUR VERT FONCÉ	
Haricots mange-tout (italiens, verts ou jaunes), surgelés	1 KG
Laitue romaine	1 KG
Mélange surgelé de légumes	1 KG
Brocolis, crus	1 KG
Pois verts, surgelés	1 KG
Piments doux, poivrons verts, crus	1 KG
AUTRES LÉGUMES ET FRUITS	PRIX UNITAIRE SUGGÉRÉ

Pommes, crues	1 KG
Bananes, crues	1 KG
Raisins, rouges ou verts, crus	1 KG
Oranges, toutes les espèces commerciales, crues	1 KG
Jus d'orange surgelé, concentré	355 ML
Poires, crues	1 KG
Raisins sans pépins (sultana)	750 G
Fraises, surgelées, non sucrées	600 G
Jus de pommes, en conserve ou en bouteille, vitamine C ajoutée	1,36 L
Pommes de terre, blanches, crues	4,54 KG
Maïs, en conserve, emballé sous vide	341 ML
Rutabaga (navet) cru	1 KG
Chou, cru	1 KG
Concombres, crus	1 KG
Céleris, crus	1 KG
Laitue, Iceberg	1 KG
Champignons, crus	1 KG
Oignons, crus	1 KG
Tomates, rouges, crues	1 KG
Tomates, en conserve, toutes entières	796 ML
Cocktail de légumes	1,89 L
PRODUITS DE BLÉ ENTIER	
Céréales, flocons de son avec raisins	775 G
Céréales, avoine, cuisson rapide	1 KG
Céréales, avoine grillée Os	525 G
Pain, pita, blé entier	284 G
Pain, blé entier	675 G
Grains, farine de blé, grains entiers	2.5 KG
PRODUITS NON EN GRAINS ENTIERS	
Biscuits, ordinaires (féculé d'arrow-root, pour thé)	350 G
Pains, hamburger	350 G (8)
Biscuits salés, non salés	450 G
Pain, blanc	675 G
Pâtes, spaghetti, enrichi	900 G
Grains, farine de blé, blanche, enrichie, tout-usage	2,5 KG
Riz, blanc, grains longs, étuvés	900 G
MATIÈRES GRASSES ET HUILES	
Huile végétale, canola	1,89 L
Sauce pour salade, type mayonnaise	475 ML
Sauce pour salade, italienne, ordinaire	950 ML
Margarine, contenant, non hydrogénée	907 G

ANNEXE B

Calculs du revenu mensuel de six ménages en 2010

Type de ménage	Revenu de l'aide sociale ou d'un salaire	Prestations pour enfants et allocations familiales de base	Supplément de la prestation nationale pour enfants	Prestation fiscale pour enfants du N.-B.	Crédit pour TPS (équivalent mensuel)	Revenu total
Personne célibataire qui est apte au travail et assistée sociale	537 \$	0	0	0	20,83 \$	557,83 \$
Parent seul avec un enfant bénéficiant d'aide sociale	808 \$	112,33 \$	174 \$	\$20,83	52,58 \$	1167,74 \$
Couple avec deux enfants bénéficiant d'aide sociale	908 \$	224,66 \$	328 \$	\$41,66	63,50 \$	1 565,82 \$
Travailleur au salaire minimum	1 560 \$	0	0	0	31,75 \$	1 591,75 \$
Ménage de deux membres, mais un seul salaire minimum	1 560 \$	0	0	0	41,67 \$	1 601,67 \$
Personne âgée bénéficiant d'une pension de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti	1 172,98 \$	0	0	0	30,80 \$	1 203,78 \$

Documents de référence permettant d'arriver aux calculs ci-dessus :

- Taux d'aide sociale au Nouveau-Brunswick : Publié dans le *Manuel des politiques de SFC*.
- Salaire minimum au Nouveau-Brunswick : établi à 9 \$ l'heure en date du 1^{er} septembre 2010.
- Personnes âgées – Pension de la sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti : information tirée du site Web <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/sv/svtaux.shtml>. Le montant maximum de la pension de la sécurité de vieillesse est de 518,51 \$ tandis que le maximum du Supplément de revenu garanti est de 654,47 \$.
- Prestations pour enfants et allocations familiales de base de 2010 : Le Conseil national du bien-être social a suggéré au FCJS de consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à www.cra-arc.gc.ca/bnfts/cctb/cctb_pymnts-fra.html.
- Le supplément de la prestation nationale pour enfants pour le Nouveau-Brunswick a été obtenu au moyen du calcul de la PFCE en ligne pour la période de juillet 2010 à juillet 2011.
- La prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick a été obtenue au moyen du calcul de la PFCE en ligne pour la période de juillet 2010 à juillet 2011.
- Le crédit pour TPS a été obtenu avec le calculateur de crédit TPS et TVH pour le Nouveau-Brunswick en utilisant la période de juillet 2010 à juin 2011.